



Pêches et Océans Canada
ADDENDA no. 1
26 mars 2021

F5211-200673A – Accessibilité de l'auditorium - Institut Maurice-Lamontagne

Cet addenda est émis pour répondre aux questions relatives à l'appel d'offres F5211-200673A comme suit:

Questions et réponses :

Question no. 1 :

Section 01 73 03, 1.3.2 Svp, spécifié les heures normales d'occupation ou votre horaire désiré pour les travaux pouvant générés bruits, odeurs et vibrations

Réponse no. 1 :

Après 16 H.

Question no. 2 :

Section 03 30 00, 2.1.1.1 que signifie la donnée entre parenthèse (+ 5 Mpa OU divisé par 5 Mpa) ?

Réponse no. 2 :

On devrait lire $\pm 5\text{MPa}$.

Question no. 3 :

Afin d'accélérer la durée du chantier, un sous-traitant en revêtement de plancher m'a mentionné qu'un pare-vapeur doit être mis sur le béton idéalement, la Section 09 69 10 n'en fait pas mention ?

Réponse no. 3 :

Effectivement, Il faudrait spécifier un enduit pare-vapeur. Ça évite de faire sortir l'humidité du béton lors de la cure. Nous pouvons produire un addenda à ce sujet*.

Veuillez-vous référer au document F5211-200673A - Addenda A-01 dans la section des pièces jointes.

Question no. 4 :

Est-ce que le scellement spécifié à la section 03 30 00 fait office de pare-vapeur, au dire du même sous-traitant, ce scellant ne sera plus vraiment là quand il aura fait sa préparation ?

Réponse no. 4 :

Ce n'est pas un scellant pour installer un revêtement de plancher.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.